

1. Les sources du dossier

SPÉCIMEN FICTIF - AUCUN DOSSIER CLIENT

Un client conteste la livraison d'une prestation. Les personnes, dates et documents de cet exemple sont inventés. Les pièces originales ne sont pas reproduites. Ce support présente une méthode de lecture, sans promettre un résultat judiciaire.

Question de travail

Les quatre pièces décrites permettent-elles de dater la transmission de la version finale ? Le périmètre ne comprend ni expertise informatique, ni contact avec le prestataire, ni accès à sa messagerie.

P01 - Devis accepté du 3 mars

Livraison annoncée le 14 mars et description de la prestation. Aucun avenant n'est disponible dans le corpus fictif.

P02 - Courriel du prestataire du 12 mars

Le prestataire annonce : « Je vous adresse la version finale vendredi ». L'échange est incomplet : les messages précédents ne figurent pas au dossier.

P03 - Réclamation du client du 17 mars

Le client indique ne pas avoir reçu la version attendue. Cette déclaration ne démontre pas, seule, l'absence de tout envoi.

P04 - Facture du 18 mars

La prestation est facturée. La facture ne démontre ni la livraison, ni le paiement, ni la conformité.

Les numéros permettent de retrouver les sources. Ils ne certifient pas leur authenticité. Le format d'un livrable réel dépend du périmètre convenu.

2. Ce que l'on peut conclure

CHRONOLOGIE SOURCÉE ET LIMITES

3 mars - P01 : une date prévue

Le devis indique une livraison prévue le 14 mars. Il documente un engagement annoncé, pas son exécution.

12 mars - P02 : une intention d'envoi

Le courriel annonce une version finale. Il ne confirme pas que le fichier a ensuite été transmis, ni sur quel canal.

17 mars - P03 : une contestation

Le client déclare ne pas avoir reçu la version attendue. Il reste à préciser les fichiers éventuellement reçus et les canaux consultés.

18 mars - P04 : une facturation

L'émission d'une facture est documentée. Elle ne résout pas la question de la transmission.

Conclusion appuyée sur le corpus

Les pièces documentent une date prévue, une annonce d'envoi et une contestation ultérieure. Chaque observation est rattachée à sa source.

Point non établi

La date et le contenu d'un éventuel envoi ne sont pas établis. Il serait prématuré de conclure à une absence de livraison, à une mauvaise foi ou à une faute contractuelle.

Autres hypothèses à examiner : envoi vers une autre adresse, lien expiré, réception d'une version intermédiaire ou calendrier modifié. Ces pistes ne sont pas des faits constatés.

3. Les vérifications utiles

PISTES DE TRAVAIL ET POINTS D'ARRÊT

Priorité 1 - Compléter les échanges

Retrouver les conversations complètes et pièces jointes auxquelles le client a légitimement accès.
Vérifier les éventuelles modifications du calendrier avant d'envisager d'autres recherches.

Priorité 2 - Identifier la version reçue

Relever le nom du fichier, le canal et la date de réception disponible. Des métadonnées isolées ne suffisent pas toujours à authentifier une transmission. Une expertise spécialisée peut être envisagée si ce point est décisif.

Point d'arrêt - Réévaluer le besoin

Si les échanges complets répondent à la question, une recherche supplémentaire peut devenir inutile.
Sinon, préciser le fait manquant et la faisabilité d'une vérification avant de la chiffrer.

Transmission à votre conseil

La synthèse accompagne les pièces et explicite les incertitudes. L'avocat apprécie leurs conséquences juridiques et la démarche adaptée au dossier.

À quelle prestation correspond ce travail ?

L'audit examine les apports et limites des pièces. La stratégie organise les vérifications. Ce spécimen réunit des éléments des deux prestations ; il ne décrit pas le contenu d'une simple consultation. Les opérations d'investigation sont définies séparément selon la mission.

Détective Conseil - Julien Hoang
Analyse factuelle et investigation privée
detective-conseil.fr/exemple-dossier